

COMITÉ RÉGIONAL UNIQUE DE SUIVI (CRUS)

Compte rendu du CRUS Pluri-fonds (FEDER / FSE+ / FEADER)

Date : 21 janvier 2026

Lieu : Hémicycle du Conseil départemental de Mayotte (CD)

Pièces jointes :

- Présentations des programmes **FEDER, FSE+** (2014-2020 et 2021-2027) et **FEADER** (PDR et PSN 2023-2027), incluant RESTORE / FITTO2
- Fiches-actions actualisées (RESTORE / FITTO2)
- Projets de critères de sélection modifiés (RESTORE et PSN FEADER)
- Tableau de suivi financier 2014-2020 et 2021-2027
- Plan d'évaluation et plan de communication 2026

1. Ouverture de l'assemblée plénière

La séance plénière du Comité régional unique de suivi (CRUS) s'est tenue sous la présidence de Mme Zamimou Ahamadi, vice-présidente de l'Assemblée de Mayotte en charge des Affaires européennes, en présence de M. François-Xavier Bieuville, **préfet de Mayotte**, des **représentants de la DG REGIO**, de la **représentante de la DG Emploi**, des **représentantes de la DG AGRI**, du **représentant de l'assistance technique Jaspers**, des **représentants de la DGOM**, des **représentants de la DGEP**, des **représentants de l'ANCT** ainsi que des **représentants des institutions publiques et des organisations régionales**.

En ouverture des travaux, Mme la Vice-présidente a rappelé que le CRUS constitue une instance stratégique de gouvernance des fonds européens sur le territoire, et ne saurait être appréhendé comme une simple exigence réglementaire. Elle a mis en exergue la mobilisation particulièrement soutenue des acteurs mahorais sur la période 2014-2020, traduite par une surprogrammation significative des enveloppes : 257 M€ au titre du FEDER et 83 M€ au titre du FSE ont été engagés, avec respectivement 138 opérations FEDER programmées, représentant 128 % de l'enveloppe initiale, et 131 opérations FSE programmées, atteignant 159 % de l'enveloppe. Par ailleurs, plus de 120 M€ de FEADER ont été validés sur dix ans, témoignant d'un recours structurant aux financements européens.

Elle a également souligné l'enjeu central que constitue la révision à mi-parcours de la programmation 2021-2027, dans un contexte marqué par les conséquences des épisodes cycloniques récents. À ce titre, l'intégration des priorités issues des dispositifs RESTORE et FITTO2 a été présentée comme déterminante, notamment en matière d'accès à l'eau, de résilience des infrastructures, de production de logement abordable, de renforcement de la sécurité civile et d'accélération de la transition énergétique. Mme la Vice-présidente a insisté sur la nécessité de renforcer l'animation territoriale, de poursuivre les efforts de simplification administrative et d'optimiser les processus de certification, dans une logique d'anticipation accrue des contrôles et de sécurisation des procédures, conduite conjointement par les services du Département-Région et le GIP L'Europe à Mayotte.

Mme **Loredana Von Buttlar** (DG REGIO) a, pour sa part, rappelé l'engagement constant de la Commission européenne aux côtés de Mayotte, illustré par la mobilisation coordonnée des directions générales compétentes (REGIO, EMPL, AGRI) ainsi que de la Banque européenne d'investissement. Elle a notamment mentionné la mise en œuvre du règlement RESTORE, la réorientation de 21 % de l'enveloppe FSE+ vers la prise en charge des conséquences socio-économiques des cyclones, ainsi que l'activation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, représentant près de 90 M€. Elle a, en outre, attiré l'attention sur l'exigence d'accélération du rythme de certification, en particulier au regard de l'objectif de justification de plus de 50 M€ de FEDER à l'horizon 2026.

Enfin, M. le Préfet a replacé les échanges dans une perspective stratégique de long terme, rappelant que Mayotte, région ultrapériphérique depuis 2014, dispose de leviers juridiques spécifiques au titre de l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne pour adapter les politiques européennes à ses contraintes structurelles. Il a souligné que le territoire demeure confronté à des défis majeurs : une croissance du PIB estimée à +8 %, un taux de chômage de 29 %, une pression démographique soutenue et un déficit d'infrastructures structurantes. Dans ce contexte, la pleine mobilisation des fonds européens apparaît comme un instrument essentiel de rattrapage économique, de développement humain durable et de consolidation de la cohésion territoriale.

2. Participants

Étaient présents à la réunion les représentants de la **Commission européenne**, issus des directions générales en charge de la politique régionale (DG REGIO), de l'emploi et des affaires sociales (DG EMPL) ainsi que de l'agriculture et du développement rural (DG AGRI).

Participaient également aux travaux les services de l'État, notamment le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), la Direction générale de l'outre-mer (DGOM), la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), ainsi que la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF). La Préfecture de Mayotte était représentée à cette occasion.

Le Conseil départemental de Mayotte, a pris part aux échanges. Le Groupement d'intérêt public « L'Europe à Mayotte » était également représenté.

Ont par ailleurs participé aux travaux la Banque européenne d'investissement (BEI), au titre de l'assistance technique JASPERS, ainsi que la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS).

Enfin, plusieurs représentants des structures bénéficiaires et partenaires institutionnels étaient présents, notamment le Régiment du service militaire adapté (RSMA), l'association Mlezi Maore, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), des collectivités territoriales, ainsi que des représentants du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (CESEM).

L'ensemble des participants a contribué aux échanges relatifs à la mise en œuvre des programmes européens sur le territoire, dans un esprit de coordination partenariale et de suivi opérationnel.

PARTIE I – FSE+

1. Clôture du programme FSE 2014-2020

Le programme opérationnel du Fonds social européen (FSE) 2014-2020, doté d'une enveloppe globale de 82,6 M€, incluant le volet REACT-EU, s'est achevé dans des conditions particulièrement satisfaisantes. La programmation a été marquée par un niveau élevé de

surprogrammation, traduisant une dynamique d'engagement soutenue et une mobilisation efficace des acteurs territoriaux.

Au titre de l'axe 7 « Accompagnement vers l'emploi », 37,9 M€ ont été programmés et 38,4 M€ certifiés. Cet axe a notamment permis de soutenir des opérateurs structurants tels que Apprentis d'Auteuil et le RSMA, contribuant à l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi.

L'axe 8 « Formation des demandeurs d'emploi » a enregistré 37,1 M€ programmés pour 11,6 M€ certifiés, incluant des actions de mobilité mises en œuvre par LADOM et le Conseil départemental. L'axe 9 « Adaptation des entreprises et des travailleurs aux mutations économiques » a donné lieu à 1,4 M€ programmés.

S'agissant de l'axe 10 « Inclusion sociale », 29,5 M€ ont été programmés et 25,3 M€ certifiés, au bénéfice notamment d'acteurs locaux tels que Mlezi Maore et la Communauté de communes de Petite-Terre. Le volet REACT-EU, doté de 19,6 M€, a été intégralement certifié.

La Commission européenne a salué la qualité de gestion du programme, caractérisée par une performance élevée en matière de certification et l'absence totale de dégageant d'office, attestant d'une sécurisation complète des crédits alloués.

2. Programmation FSE+ 2021-2027

Pour la période 2021-2027, Mayotte est intégrée au programme national du Fonds social européen Plus (FSE+), piloté par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). L'enveloppe territorialisée s'élève à 106 M€.

À ce jour, 30 dossiers ont été déposés au titre des priorités 1 et 2, dont 9 ont été programmés et 8 conventionnés. Par ailleurs, un volume de 55 M€ est d'ores et déjà identifié en portefeuille, constituant une perspective significative de programmation à court et moyen terme. L'objectif prioritaire consiste à sécuriser le respect de la règle de dégageant d'office à l'horizon 2026, en maintenant un rythme d'engagement et de certification soutenu.

Les thématiques structurantes portent notamment sur l'insertion professionnelle, la réussite scolaire, la lutte contre la pauvreté, l'aide matérielle aux plus démunis ainsi que la formation dans le secteur de la santé. Plusieurs dispositifs ont été présentés par la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS), parmi lesquels l'École de la deuxième chance, les structures d'insertion par l'activité économique, les actions de lutte contre l'illettrisme et le dispositif d'achats socialement responsables (ACR), mis en œuvre notamment en lien avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS).

Les échanges ont mis en évidence la nécessité de renforcer la lisibilité de l'intervention européenne. Un débat nourri a ainsi porté sur l'opportunité de vulgariser l'impact des 60 M€ annoncés, au moyen de fiches pédagogiques accessibles au grand public et d'indicateurs synthétiques, régulièrement actualisés, permettant de mesurer concrètement les effets des financements mobilisés sur le territoire.

PARTIE II – FEDER

1. Bilan de la programmation 2014-2020

La programmation FEDER 2014-2020, intégrant l'enveloppe complémentaire REACT-EU, a mobilisé une maquette globale de 267 M€ (148,7 M€ au titre de l'allocation initiale et 115 M€ au titre de REACT-EU).

Le taux de surprogrammation atteint 127,96 %, traduisant une dynamique soutenue d'engagement et une forte maturité des porteurs de projets sur la période. Cette performance témoigne de la capacité du territoire à identifier, instruire et engager des opérations

structurantes répondant aux priorités européennes, tout en assurant une absorption optimisée des crédits disponibles.

Les investissements financés ont porté prioritairement sur les infrastructures essentielles et les équipements structurants. À ce titre, l'**Usine de dessalement Ironi Bé** constitue une opération majeure, avec un coût total de travaux supérieur à 95 M€, dont 42 M€ mobilisables au titre du FEDER. Cet équipement stratégique contribue de manière déterminante à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et à la réduction de la vulnérabilité structurelle du territoire.

- **Eau – Usine de dessalement Ironi Bé**



Les crédits ont également soutenu la modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement, la réalisation de la station d'épuration de Mamoudzou Sud, le renforcement des infrastructures portuaires, le déploiement de la fibre optique ainsi que l'aménagement de la technopole.

En matière de mobilité durable, le projet **Caribus** s'inscrit parmi les réalisations emblématiques de la période. La première phase représente 42 M€ de travaux, dont 30 M€ de concours FEDER. L'opération vise à améliorer la fluidité des déplacements, réduire les émissions de CO₂ et structurer l'armature urbaine.

- **Mobilité – Projet Caribus**



2. Programmation 2021-2027 et facilité RESTORE

La révision de la programmation 2021-2027 s'inscrit dans un contexte de reconstruction et d'adaptation post-cyclonique. La mobilisation de la facilité RESTORE permet la réorientation de 113 M€ de crédits FEDER vers des opérations directement liées à la réparation des dommages et au renforcement de la résilience du territoire.

Le taux de cofinancement peut être porté jusqu'à 95 %, afin d'accélérer la mise en œuvre des opérations prioritaires et de limiter la contrainte financière pesant sur les maîtres d'ouvrage publics.

La répartition stratégique arrêtée prévoit notamment :

- 42,4 M€ en faveur de l'eau potable ;
- 21,5 M€ pour l'assainissement ;
- 20 M€ dédiés au soutien à l'innovation et à la compétitivité des PME ;
- 5 M€ pour le développement du solaire ;
- des enveloppes complémentaires pour les secteurs du transport, de l'éducation et de la santé.

Certaines opérations présentent un caractère d'importance stratégique au regard des enjeux de continuité des services publics essentiels et de résilience des infrastructures critiques.

3. Débat stratégique relatif aux critères RESTORE

Le Comité a validé l'introduction d'un double critère d'éligibilité, cumulatif ou alternatif, destiné à sécuriser la conformité communautaire des opérations financées :

1. Existence d'un lien direct avec les dommages causés par le cyclone Shido ;
2. Contribution démontrée au renforcement de la résilience face aux risques futurs.

Il a été décidé d'intégrer formellement ces exigences dans les fiches-actions actualisées, afin de garantir la traçabilité des choix d'intervention et de sécuriser les contrôles ex post.

La Commission européenne a par ailleurs insisté sur la nécessité d'un pilotage renforcé et d'une trajectoire de certification maîtrisée, avec un objectif supérieur à 50 M€ certifiés en 2026.

PARTIE III – Coopération JASPERS / BEI



Dans le cadre des échanges consacrés à la planification stratégique des infrastructures de transport et de mobilité, la Banque européenne d'investissement (BEI), à travers l'initiative JASPERS (Joint Assistance to Support Projects in European Regions), a présenté les modalités de son appui technique et financier. La BEI a rappelé son positionnement en tant qu'acteur de référence au sein de l'Union européenne, assurant un rôle de catalyseur tant en matière de financement que d'ingénierie de projets structurants.

L'intervention de JASPERS s'inscrit dans une logique d'accompagnement en amont des projets, visant à renforcer leur robustesse technique, leur soutenabilité économique et leur conformité aux exigences européennes. À ce titre, un appui stratégique sera mobilisé pour l'actualisation du plan global des transports et des déplacements, en veillant à la cohérence d'ensemble des orientations retenues et à leur articulation avec les documents de planification sectorielle et territoriale. Une attention particulière sera portée au développement de l'intermodalité, à l'optimisation des interfaces logistiques ainsi qu'à la hiérarchisation des investissements.

S'agissant des infrastructures portuaires, aéroportuaires et maritimes, JASPERS interviendra en appui à la structuration des projets, notamment sous l'angle de leur viabilité économique, de leur soutenabilité financière et de leur compatibilité avec les trajectoires de décarbonation. L'analyse portera également sur la résilience climatique des infrastructures, en intégrant les exigences d'adaptation aux risques naturels et aux évolutions climatiques à moyen et long terme.

Par ailleurs, les échanges ont permis d'aborder les perspectives énergétiques associées aux infrastructures de transport. Les discussions ont notamment porté sur l'anticipation des besoins énergétiques en cohérence avec la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 2024-2033), ainsi que sur l'intégration d'alternatives bas carbone, telles que le recours à l'hydrogène pour les barges maritimes. Ces éléments devront être examinés au regard du mix énergétique territorial et des capacités locales de production et de distribution.

Enfin, une réflexion prospective a été engagée afin d'assurer la cohérence des investissements à l'horizon 2031. Cette approche intègre les projections démographiques, l'évolution attendue des flux de mobilité et les impératifs de transition écologique, dans une logique de planification intégrée et soutenable des infrastructures.

Conclusion générale

Le Comité régional unique de suivi (CRUS) du 21 janvier 2026 s'inscrit à la convergence de trois séquences structurantes de la programmation européenne. D'une part, la clôture définitive de la période 2014-2020 entre dans sa phase terminale, mobilisant les autorités de gestion autour de la finalisation des opérations et de la sécurisation des derniers contrôles. D'autre part, la programmation 2021-2027 connaît une montée en puissance opérationnelle qui exige une accélération significative des rythmes d'engagement et de certification. Enfin, les travaux engagés préfigurent déjà les orientations du cadre financier post-2027, dans un contexte marqué par de nouvelles priorités stratégiques et par les enseignements tirés des crises récentes.

Pour l'exercice 2026, les priorités opérationnelles ont été clairement définies. Elles portent, en premier lieu, sur l'accélération de la certification des dépenses au titre du FEDER, afin de consolider la trajectoire financière et d'optimiser le taux d'absorption des crédits. En second lieu, la sécurisation du risque de dégageant d'office sur le FSE+ constitue un impératif de gestion, impliquant un pilotage renforcé des conventions et des calendriers de réalisation. Par ailleurs, la montée en régime du PSN FEADER devra se traduire par une instruction plus fluide des dossiers et une mise en paiement effective au bénéfice des porteurs de projets. Ces actions s'inscrivent dans un cadre plus large de renforcement de la résilience post-cyclonique, intégrant des mesures d'adaptation des infrastructures et de soutien à la reconstruction économique. Enfin, une attention particulière sera portée à l'amélioration de la lisibilité publique des financements européens, afin de garantir une meilleure appropriation par les citoyens et les acteurs socio-économiques.

Le CRUS du 21 janvier 2026 marque ainsi un moment charnière dans la trajectoire de la programmation. Il consacre la réussite de la clôture 2014-2020, tout en soulignant l'impératif d'accélération pour la période 2021-2027 et la nécessité d'inscrire l'action publique dans une logique de transition vers une programmation résiliente, adaptée aux conséquences des aléas climatiques. Parallèlement, la préparation de l'après-2027 a été engagée, dans une perspective d'anticipation des évolutions réglementaires et budgétaires européennes.

La Commission a rappelé que la crédibilité et la légitimité de la politique de cohésion reposent avant tout sur une consommation efficiente des crédits et sur la démonstration d'un impact concret et mesurable pour les citoyens. À cet égard, le Comité a formellement acté la validation des critères RESTORE.

La séance a été levée après remerciements adressés à l'ensemble des participants. Les membres du Comité ont réaffirmé leur engagement collectif en faveur d'une mise en œuvre opérationnelle effective et visible dès 2026, afin de faire de cet exercice une année d'exécution concrète sur le terrain et de consolidation des résultats attendus.